FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-424 DU 28 AOUT 2006

portant nomination des Vice-Recteurs des Universités d'Abomey-Calavi et de Parakou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2006-458 du 05 septembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle ;

Vu le décret n° 2006-107 du 16 mars 2006 portant création et organisation de deux (02) universités Nationales en République du Bénin ;

Sur proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 août 2006 ;

D E C R E T E :

Article 1er : En application de l'article 16 du décret n° 2006-107 du 16 mars 2006 susvisé et conformément aux résultats des élections des Recteurs et Vices-Recteurs organisées les 05 et 10 juillet 2006, les Professeurs dont les noms suivent sont nommés Vice-Recteurs chargés des domaines de compétence ci-après respectivement à l'Université d'Abomey-Calavi et à l'Université de Parakou.

Il s'agit de :

A l'Université d'Abomey-Calavi

- Vice-Recteur, chargé de la Coopération Interuniversitaire et des Relations Extérieures : Professeur Koko Codjo Dominique SOHOUNHLOUE
- Vice-Recteur, chargé des Affaires Académiques et de l'Insertion Professionnelle : Professeur Antoine VIANOU
- Vice-Recteur, chargé de la Recherche Universitaire : Professeur Brice SINSIN

A l'Université de Parakou

- Vice-Recteur, chargé de la Coopération Interuniversitaire et des Relations Extérieures : Professeur Agrégé Barthélémy BIAO
- Vice-Recteur, chargé des Affaires Académiques et de l'Insertion Professionnelle : Professeur Agrégé Prosper GANDAHO
- Vice-Recteur, chargé de la Recherche Universitaire : Professeur Docteur Ir. Nestor SOKPON

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 août 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.-

Le Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle,

Mathurin Coffi NAGO

Le Ministre Délégué Chargé du Budget
auprès du Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,

Albert Sègbégnon HOUNGBO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MDEF 4 MESFP 4 MDCB/MDEF 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC-IGE 4 GCOMB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.